



Commune de François

<p style="text-align: center;">PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOÛT 2024</p>
--

Etaient présents :

Mesdames GILLET Françoise, DELESSARD Martine, SIMON BOUVRET Geneviève, DUBOIS Cécile, BORRINI Catherine, PRALON Marine, TANNIERES Brigitte
Messieurs BOURGEOIS Émile, BAULIEU Jean-Louis, MOUTON Patrice, HENRIOT Francis, François PONS.

Absents excusés :

Monsieur LORY Jean-Pierre (donne pouvoir à Madame Geneviève SIMON BOUVRET)
Madame SANDER Annie (donne pouvoir à Madame Françoise GILLET)
Monsieur DUMORTIER Florent (donne pouvoir à Monsieur Francis HENRIOT)
Monsieur Damien LAPOUGE (donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis BAULIEU)
Monsieur COUDRY Sébastien (donne pouvoir à Monsieur Patrice MOUTON)
Monsieur HOUSSIN Thomas
Madame LECLERC Bénédicte

Nombre de conseillers :

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 12
Nombre de Conseillers Municipaux ayant donné pouvoir : 5
Nombre de Conseillers Municipaux votant : 17
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire choisi parmi les membres du Conseil Municipal. Monsieur Francis HENRIOT ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Date de convocation : 21 août 2024

ORDRE DU JOUR :

- 1) Délégation de signature depuis la dernière séance du conseil
- 2) Délibération portant suppression et création d'emploi

La séance ouverte,

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités, Il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. M. Francis Henriot est désigné pour remplir cette fonction.

1/ DELEGATIONS DE SIGNATURE DEPUIS LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL

Délibération du Conseil Municipal 2024/054

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'acceptation de plusieurs devis, à savoir :

- S-PACE-R - Reprise sol amortissant - aire de jeu complexe sportif : 420,00€ T.T.C.
- ONF – ATDO chantiers de bois façonnés : 3 582,00€ T.T.C.
- SNCF VOYAGEURS : Visite Assemblée Nationale - 25 septembre 2024 : 1 111,50€ T.T.C.
- CFPPA CHATEAUFARINE : Formation permis tronçonneuse P Michelot : 700,00€ T.T.C.
- ANS – Remplacement switch : 810,00 € T.T.C
- VILLEMAGNE – Ajout luminaire – Gymnase : 914,78 € T.T.C
- SOCOTEC – Diagnostic ERP – La Poste : 720,00 € T.T.C
- RABIAN – Intervention sur porte – Vestiaire du foot : 810,00 € T.T.C
- GARNICHEY TP – Accessibilité vestiaire du foot : 5 598,00 € T.T.C
- DESAUTEL – Remplacements extincteurs : 950,29 € T.T.C
- DESAUTEL – Pose couverture anti-feu – salle des associations : 83,68 € T.T.C
- PROWAR – Peinture façades gymnase : 23 827,20 TTC
- PROWAR – Peinture mur tennis : 1 983,60 TTC
- ADEQUAT – Porte manteaux – école élémentaire : 847,20 € T.T.C
- VITABRI – Fourniture de deux vitabris 3*3 : 2 370,48 € T.T.C
- ESAT CHAMBERY – Fourniture de papier : 406,80 € T.T.C
- ANS – Renouvellement licences boites mail : 273,98 € T.T.C
- ADAT – Réinstallation e-magnus : 438,00 € T.T.C
- NEO – Rénovation 11 tables – cantine scolaire : 2 013,60 € T.T.C
- MAISONS CONTOZ – Couverture bac acier – vestiaire foot : 23 880,00 € T.T.C
- MAISONS CONTOZ – Bardage composite – vestiaire foot: 18 120,00 € T.T.C
- SAUNIER – Travaux de plomberie – Appartement 4 rue de l'église : 1 397,00 € T.T.C
- TOP SIGN – Cable acier pour fixation banderole – Gymnase : 156,00 € T.T.C
- ROGNON MANU – Bloc porte et habillage cloison – vestiaire foot : 2 448,60 € T.T.C
- ADEQUAT – Achat de 10 tables – cantine scolaire : 2 295,60 € T.T.C

Le Conseil Municipal a pris acte de ces informations.



2/ DELIBERATION PORTANT SUPPRESSION ET CREATION D'EMPLOI
Rapporteur : Martine DELESSARD

Délibération du Conseil Municipal 2024/055

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L 313-1, L 332-8, L 542-2 et L 542-3 du code général de la fonction publique ;

Vu le budget communal ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 8 avril 2024,

Monsieur le Maire confirme au conseil municipal le recrutement de deux agents techniques par voie de mutation à compter du 1^{er} septembre 2024. Un des agents techniques est à ce jour employé sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Considérant la nécessité de supprimer et créer des emplois permanents d'adjoints techniques en raison de cette situation administrative

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression d'un emploi d'adjoint technique permanent de 1^{ère} classe à temps plein

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} septembre 2024,

Grade : Adjoint technique principal 1^{ère} classe :

- ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 1

La création d'un emploi de d'adjoint technique permanent de 2^{ème} classe à temps plein

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} septembre 2024

Grade : Adjoint technique principal 2^{ème} classe :

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 2

L'adoption du tableau des effectifs ainsi modifié :

Tableau des emplois au 1er septembre 2024

GRADES	NOMBRE D'EMPLOYES	NOMBRE D'HEURES
Attaché	1	35
Adjoint administratif	1	20
Adjoint administratif principal 2ème classe	1	35
Adjoint technique	2	35
	1	9,28
	1	11
	1	9.5
Adjoint technique principal 2ème classe	1	24,2
	1	35
Adjoint technique 1ère classe	1	35
Agent de maîtrise	1	35
Agent spécialisé principal 1ère classe des écoles maternelles	1	35
Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	1	35

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 17 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstentions des membres présents et représentés :

- *De supprimer un poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps plein à compter du 1er septembre 2024*
- *De créer un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps plein à compter du 1er septembre 2024*
- *D'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées qui prendront effet au 1er septembre 2024.*



QUESTIONS DIVERSES

- Trésorerie au 26 août 2024 : 780 400 €.
- Prochaine réunion du conseil municipal le 9 septembre 2024
- Nouvelle proposition faite à la famille Trouttet pour le terrain de 15a 31ca jouxtant la salle des associations.

Liste des délibérations du 27 août 2024

N°2024/054 : Délégation de signature depuis la dernière séance du conseil.

N°2024/055 : Délibération portant création et suppression d'emploi

Le Maire,

Le secrétaire,

Émile BOURGEOIS.

Francis HENRIOT

